



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1993-1994

14 JUIN 1994

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE AU ROLE DE LA FRANCOPHONIE
FACE A LA DEVALUATION DU FRANC CFA⁽¹⁾

—

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR M. P. BEAUFAYS

⁽¹⁾ Voir Doc. Conseil n° 147 (1993-1994) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Relations internationales a examiné, au cours de ses réunions des 4 mai et 14 juin 1994, la proposition de résolution relative au rôle de la francophonie face à la dévaluation du franc CFA (1).

DISCUSSION GENERALE ET VOTES

Bien que le problème de la dévaluation du franc CFA échappe à toute compétence de la Communauté française, le ministre des Relations internationales exprime sa préoccupation dans la mesure où d'une part l'économie africaine est une économie fragile et artificielle et, d'autre part, un espoir existe de recibler cette économie par rapport à d'autres paramètres.

L'explosion sociale due à une augmentation de prix de l'ordre de 30 p.c. est circonscrite, pense le ministre qui souligne en outre que toutes les tentatives qui ont été menées afin d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil permanent de la francophonie ont été rejetées par la délégation française. Celle-ci considère en effet qu'il s'agit d'un problème bilatéral entre la France et les Pays africains.

Au terme de cette dévaluation, il serait nécessaire, souligne le ministre, d'accentuer l'action de la Communauté française, vers trois domaines fondamentaux:

- l'enseignement et la formation professionnelle;

- la réinsertion des jeunes vers des centres de production;

- le maintien à la campagne d'une partie de la population qui a trop tendance à se concentrer dans les villes.

M. Ylieff estime que tout en restant dans le champ de ses compétences, la Communauté française a le devoir d'exprimer sa solidarité à l'égard de ces populations. En ce qui concerne la

coopération de la Communauté française, ce commissaire souhaite savoir si celle-ci s'exprime en francs CFA ou en francs belges.

Le ministre répond que les sommes versées le sont en francs belges.

Au 5^e paragraphe, M. Simons dépose un amendement visant à supprimer les termes suivants: «et en particulier de Monsieur Abou Diouf, président du Sénégal,».

Au 6^e paragraphe, Mme Lizin dépose un amendement visant à remplacer le mot «amis» par «pays».

Au 7^e paragraphe, la Présidente dépose un amendement visant à remplacer «... des équipes de spécialistes aptes à préparer la mise en œuvre des» par «les moyens pour les aider à mettre en œuvre les».

La présidente dépose par ailleurs un amendement visant à ajouter un 8^e paragraphe, rédigé comme suit: «Demande de consacrer une attention particulière aux mesures concernant les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la jeunesse et de la vie associative; et, en particulier, de développer des programmes qui ont pour effet de soutenir des actions d'accompagnement social suite aux conséquences de la dévaluation du franc CFA.»

MM. Dallons et Simons déposent un amendement visant également à ajouter un 8^e paragraphe rédigé comme suit: «Demande au Gouvernement de la Communauté française de consacrer une attention particulière aux mesures concernant les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la jeunesse et de la vie associative et en conséquence:

- de soutenir les étudiants africains francophones qui ont vu leur bourse nationale réduite de 50 p.c.;

- de développer des programmes qui ont pour effet de soutenir des actions d'accompagnement social suite aux conséquences de la dévaluation du franc CFA.»

Il s'agit, explique M. Simons, d'être plus concret et ainsi d'adresser une demande au Gouvernement de la Communauté qui soit également précise surtout en matière de bourses d'études.

MM. Dallons et Simons déposent un amendement visant à ajouter un 9^e paragraphe, rédigé comme suit: «Demande au Gouvernement de la Communauté française de soutenir les programmes de santé publique mis à mal également dans leur volet préventif, par la dévaluation, étant donné la soudaine multiplication par deux du prix des médicaments.»

La dévaluation n'a pas réellement tenu compte des conséquences qu'elle produit; ainsi, l'augmentation du prix des médicaments a-t-elle de graves effets négatifs pour la santé publique

(1) Ont participé aux travaux de la Commission:

Mme Lizin (Présidente), MM. Biefnot, Ph. Charlier, Dallons, Henneuse, Janssens, Knoops, Marchal, Poty (en remplacement de M. Biefnot) et Beaufays (Rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la Commission:

M. Simons, membre du Conseil,

M. Dehaybe, Commissaire général aux Relations internationales,

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

M. Demaegd, membre du cabinet du ministre Lebrun,

M. Delaval, membre du cabinet de Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement,

M. Wauters, fonctionnaire au CGRI,

M. Gillet, représentant de l'APEFE,

Mme Roberti, membre du cabinet de Mme la ministre-présidente,

Mme Pacco, secrétaire du groupe PSC.

de nombreux pays africains. Il s'agit, une fois de plus, souligne M. Simons d'être plus concret dans notre proposition de résolution.

Le rapporteur est d'avis que l'amendement de Mme Lizin visant à ajouter un 8^e paragraphe serait suffisamment explicite en soi si l'on ajoutait après le terme « éducation » les termes « de la santé ».

L'amendement proposé par le rapporteur ne satisfait pas M. Simons qui souhaite entendre le ministre sur la question.

Le représentant du ministre des Relations internationales fait état de l'impossibilité dans laquelle se trouve le ministre de rejoindre la commission, étant retenu simultanément par les travaux de la commission de l'Enseignement.

En ce qui concerne l'amendement déposé par MM. Dallons et Simons, et plus précisément le passage par lequel il est demandé « au Gouvernement de la Communauté française (...) de soutenir les étudiants africains francophones qui ont vu leur bourse nationale réduite de 50 p.c. » suite à la dévaluation du franc CFA, le représentant du ministre des Relations internationales a rappelé que des efforts substantiels ont été entrepris par le ministre pour réorienter, dans toute la mesure du possible, un maximum de moyens budgétaires vers les pays africains, tant sur le plan bilatéral qu'au travers de nos contributions multilatérales.

D'autre part, il indique que, dans une enveloppe budgétaire fixe, le ministre des Relations internationales est entièrement disposé à donner suite à la résolution du Conseil, en privilégiant des actions et des projets répondant aux conséquences de la dévaluation du franc CFA.

En revanche, en ce qui concerne les étudiants, il est important de noter que ceux qui relèvent de la Communauté française (relations internationales) n'ont pas eu à souffrir de la conséquence de la dévaluation. Si ceux-ci se trouvent en Belgique leurs bourses d'études sont évidemment payées en francs belges.

La Communauté française finance également un certain nombre de bourses locales dans certains pays du Sud; ces bourses sont payées en équivalents-devises, ce qui représente au total une augmentation de leurs montants exprimés en francs CFA.

Hormis le fait qu'ils soient inscrits dans une Université de la Communauté française, les étudiants frappés par la réduction de leurs bourses nationales ne relèvent en aucune façon des accords de coopération bilatéraux conclus par la Communauté française. Il s'agit d'étudiants (notamment camerounais) qui ont été envoyés en Europe par leurs Gouvernements, grâce à des bourses financées par ces derniers. La réduction de leurs bourses d'études résulte de décisions unilatérales de leurs gouvernements ou de déci-

sions (dévaluation) totalement étrangères à la Communauté française ou même à la Belgique.

Par conséquent, le fait pour la Communauté française de compenser éventuellement le manque à gagner dont souffrent les étudiants concernés, entraînerait inévitablement des conséquences budgétaires considérables, pour lesquelles n'existe, actuellement, aucun moyen disponible.

Par ailleurs, le représentant du ministre des Relations internationales indique que, sous l'angle du financement des universités, les étudiants concernés relèvent d'un financement spécifique non pas de la Communauté française, mais bien de l'AGCD.

En conclusion, il indique que le ministre ne refuse en aucune façon de prendre en compte la situation difficile dans laquelle se trouvent certains étudiants africains mais que cette situation résulte de décisions étrangères à la Communauté française et que celle-ci ne possède pas actuellement les moyens de compenser unilatéralement le manque à gagner ressenti par ces étudiants.

Le commissaire général aux Relations internationales souligne par ailleurs que la Confejes a développé des programmes complémentaires, dans le domaine de la jeunesse visant l'insertion des jeunes africains.

Autant, indique M. Knoops, nous devons, dans une proposition de résolution, démontrer que toute dévaluation doit s'accompagner de mesures à caractère social, autant nous ne pouvons y condamner la dévaluation en tant que telle car elle était économiquement indispensable.

L'amendement déposé par M. Simons au § 5, est adopté à l'unanimité.

Les amendements déposés par Mme Lizin, aux §§ 6 et 7, sont adoptés à l'unanimité.

L'amendement déposé par Mme Lizin, visant à ajouter un § 8, est retiré.

L'amendement déposé par MM. Dallons et Simons, visant à ajouter un § 8, est adopté par 7 voix contre 1.

L'amendement déposé par MM. Dallons et Simons, visant à ajouter un § 9, est rejeté par 6 voix contre 2.

La proposition de résolution telle qu'amendée est adoptée par 5 voix et 3 abstentions.

Confiance a été faite au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,
P. BEAUFAYS.

La Présidente,
A.-M. LIZIN.

TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION

Le Conseil de la Communauté française de Belgique,

Considérant l'impact important de la dévaluation du franc CFA sur les économies des pays africains de la Francophonie, en fonction de leur situation initiale, qui atteindra plus que proportionnellement les pays les plus pauvres.

Considérant le fait que ce sont uniquement des pays membres de l'ACCT qui doivent assumer l'impact de cette mesure de dévaluation.

Considérant la solidarité qui doit prévaloir dans une situation de cette nature.

Considérant les inquiétudes formulées par beaucoup de Chefs d'Etats francophones.

Le Conseil,

Estime que la Francophonie se doit d'exprimer de façon concrète sa solidarité avec

les pays africains confrontés à une difficulté économique majeure.

Propose de mettre à leur disposition les moyens pour les aider à mettre en œuvre les mesures économiques et sociales additionnelles à leurs plans structurels actuels qui requièrent des ressources humaines aptes à les conseiller efficacement.

Demande au Gouvernement de la Communauté française de consacrer une attention particulière aux mesures concernant les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la jeunesse et de la vie associative et en conséquence :

— de soutenir les étudiants africains francophones qui ont vu leur bourse nationale réduite de 50 p.c.;

— de développer des programmes qui ont pour effet de soutenir des actions d'accompagnement social suite aux conséquences de la dévaluation du franc CFA.